



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 14 novembre 2022, à 18 h, située au Centre des loisirs au 305, rue St-Pierre, Saint-Germain-de-Grantham.

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Conseillère # 1 M ^{me} Sarah McAlden	Conseiller # 4 M ^{me} Chantal Nault
Conseillère # 2 M ^{me} Chantal St-Martin	Conseiller # 5 M. Jean-François Forget
Conseiller # 3 M. Patrice Boislard	Conseiller # 6 M. Sylvain Proulx

Le conseiller # 6 M. Sylvain Proulx arrive à 18 h 02.

La conseillère # 2 M^{me} Chantal St-Martin arrive à 18 h 05.

M^{me} Julie Galarnau, directrice générale, agit à titre de greffière d'assemblée à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, constate le quorum à 18 h et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR **14 novembre 2022**

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Demande de dérogation mineur, pour le lot 5 154 866 afin de réduire la largeur de 7 terrains en façade et de 6 terrains en superficie, ainsi que de permettre l'aménagement de deux entrées charretières par terrain et de l'ajout de conteneur mitoyen aux lignes de lots ;

3.2 Autoriser la prime de neige 2022-2023;

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Jean-François Forget

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

(300.11.2022)



3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Demande de dérogation mineure, pour le lot 5 154 866 afin de réduire la largeur de 7 terrains en façade et de 6 terrains en superficie ainsi que de permettre l'aménagement de deux entrées charretières par terrain et de l'ajout de conteneur mitoyen aux lignes de lots

Considérant que l'ajout d'une seconde entrée charretière augmentera la sécurité et la fluidité de la circulation sur les terrains concernés;

Considérant que le ministère des Transports a délivré l'autorisation pour aménager deux entrées charretières sur le chemin Yamaska;

Considérant qu'autorise l'installation de conteneurs sur les lignes mitoyennes causerait un précédent;

Considérant que le préjudice n'a pas été démontré quant à l'emplacement des conteneurs;

Considérant que le lotissement déposé est dérogoire pour l'ensemble du site;

Considérant que le lot 5 154 866 est le seul terrain compris dans la zone C-6;

Considérant que l'acceptation du projet de lotissement pourrait occasionner un caractère répétitif de ce type de demande;

Considérant la discussion des membres du conseil à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault**

Il est résolu de :

- **Refuser** la demande quant à la superficie des terrains
- **Refuser** l'installation des conteneurs sur la ligne mitoyenne
- **Accepter** les deux entrées charretières de la dérogation mineure telle que proposée.

Que les entrées charretières doivent être aménagées aux conditions et dimensions autorisées par le MTQ.

Adoptée à l'unanimité.

(302.11.2022)

3.2 Autoriser la prime de neige 2022-2023

ATTENDU QUE les membres du comité des ressources humaines recommandent l'octroi d'une prime de disponibilité pour le déneigement aux employés de voirie;

ATTENDU QUE la prime est pour les employés opérateurs possédant la classe 3 sur leur permis de conduire;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Jean-François Forget,**



Il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham accorde une prime hebdomadaire de disponibilité aux employés affectés au déneigement. Cette prime représente 100 \$ par semaine à compter du 14 novembre 2022 jusqu'au 15 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS


Madame la mairesse, Nathacha Tessier, invite les citoyens présents dans la salle à poser leur question.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**


QUE la séance est levée à 18 h 15.


Nathacha Tessier
Mairesse



Julie Galarneau
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Julie Galarneau, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.


Julie Galarneau

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renonce à son droit de veto.


Nathacha Tessier, mairesse